

1819

3<sup>ème</sup> Division

Paris, le 24 novembre 1818.

327

Bureau

Des Sciences et des  
Beaux-Arts.

Réponse à  
Lettre J

Enregistrement

à l'arrivée, N.º 4144-9  
au départ, N.º

Le Ministre de l'Intérieur,  
Comte de l'Empire,

Monsieur Lethière, Directeur de l'École Impériale  
des Beaux-Arts de Rome.

M. Vandewal ne peut  
être autorisé à rester à  
l'École de Rome, au  
delà de l'année courante.

Monsieur, J'ai reçu avec votre lettre du 17 octobre,  
la demande que forme M. Vandewal, élève hollandais  
à l'École Impériale des Beaux-Arts, à Rome, pour  
obtenir une prolongation de six mois de séjour dans  
cette École. Je vous prie de me dire si je n'ai pas eu le loisir  
d'accueillir la demande de M. Vandewal, et concejant à  
Rome aux frais de l'état, ne peut se prolonger au delà  
de l'année courante. Vous pouvez lui donner connaissance  
de ma détermination sur cet objet.

Pretez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments  
distingués.

Montanié

h. S.